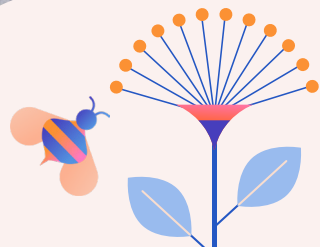





Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE



Rapport d'activité 2025





L'édito du Président

Les communes sont aujourd'hui en première ligne face aux transitions qui redessinent nos territoires. Adaptation au changement climatique, préservation de la biodiversité, qualité de vie et attractivité structurent désormais l'action publique locale. Depuis plus de soixante-cinq ans, le CNVVF est à leurs côtés pour construire un avenir durable.

L'année 2025 marque une étape importante : nous avons formalisé notre raison d'être. Issue d'une démarche collective et participative, elle fixe un cap clair et fédérateur pour les années à venir. Le label est bien plus qu'une distinction : c'est un outil vivant et concret, un référentiel solide au service des politiques publiques locales. Longtemps identifié comme un concours, il s'inscrit désormais dans une logique de parcours et de progrès continu, en accompagnant chaque territoire dans la durée, selon ses réalités et ses moyens.

Pour simplifier et rendre plus lisible notre organisation, nous avons fait évoluer nos statuts. Ils renforcent la place du réseau départemental et régional au sein de nos instances et associent plus étroitement les acteurs institutionnels, les associations d'élus et les représentants de l'État afin de les sensibiliser davantage aux enjeux portés par le label. Un Comité Technique et Scientifique (CTS) a également été créé afin d'éclairer les décisions du Conseil d'administration.

2025 restera une année exceptionnelle : jamais le label n'avait distingué autant de communes « 4 Fleurs ». Ce record illustre le dynamisme de notre réseau et l'engagement des collectivités à inscrire durablement la qualité de leurs espaces de vie au cœur de leurs priorités.

Je tiens à remercier les équipes du CNVVF sous la direction de Julien Faivre, les membres du Conseil d'administration, le réseau départemental et régional ainsi que les jurys, dont l'engagement contribue pleinement à faire vivre, évoluer et rayonner notre label au service des collectivités et de leurs habitants.



**Thibaut
Beauté,**
Président du CNVVF



Sommaire



Le Conseil National des Villes et Villages Fleuris p.5

Les missions
La raison d'être du label : un cap stratégique
Le Conseil d'Administration

Le budget 2025 p.9

Les recettes et dépenses
Les adhésions

La campagne de labellisation p.11

Formation du jury national
Les visites du jury national
Le palmarès national 2025
Visite d'expertise
Le CNVVF présent dans les régions et les départements

La dynamique du label dans les territoires p.26

Les temps forts du réseau Villes et Villages Fleuris p.27

Les événements du CNVVF

La promotion du label p.30

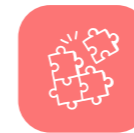
Les relations presse
Les réseaux sociaux
Les salons professionnels
Les partenaires du label



Le Conseil National des Villes et Villages Fleuris

Les missions

Le Conseil National des Villes et Villages Fleuris, association loi 1901 a pour mission d'être le garant du label et de son organisation, mais également de :



Coordonner le label au niveau national



Accompagner les communes dans la valorisation de leur territoire et de leur identité végétale et paysagère



Animer le réseau "Villes et Villages Fleuris" en lien avec les départements et les régions



Assurer le développement et la promotion du label

La raison d'être du label : un cap stratégique

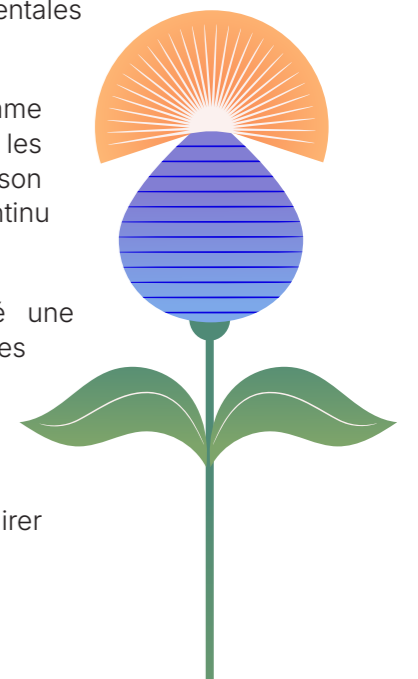
L'année 2025 a marqué une étape charnière pour le Conseil National des Villes et Villages Fleuris avec la définition de sa Raison d'être, aboutissement d'une démarche de réinvention pour demeurer un partenaire clé des territoires, au plus près des préoccupations de ses adhérents, confrontés aux urgences climatiques et environnementales et aux mutations sociétales.

Loin d'être une simple déclaration formelle, ce travail a été conçu comme une boussole stratégique destinée à guider l'action du CNVVF pour les années à venir. La méthode employée s'est voulue exemplaire par son caractère participatif et multiforme, s'appuyant sur un dialogue continu avec l'ensemble des parties prenantes, dès 2023.



Le cœur battant de cette réflexion a été une consultation d'une ampleur inédite auprès des 4 700 communes adhérentes, menée durant le premier trimestre 2025. Avec plus de 800 réponses reçues, cette enquête a permis de mieux comprendre les attentes et les priorités des collectivités engagées et d'éclairer les orientations futures du label et du CNVVF.

Retrouvez la raison d'être ici



Le Conseil d'Administration

De nouveaux statuts ont été adoptés en octobre à l'issue d'une Assemblée Générale Extraordinaire, qui a réuni 397 votants : 377 se sont prononcés favorablement, soit près de 95 % de votes favorables. Ces nouveaux statuts sont l'aboutissement d'un travail approfondi et exigeant, et constituent une nouvelle étape dans la modernisation de l'association.

Au-delà d'une mise en cohérence et d'une actualisation juridique, ces statuts poursuivent plusieurs objectifs structurants, au premier rang desquels la simplification de la gouvernance. Ils visent notamment à renforcer la représentativité du réseau départemental et régional, acteur clé de l'animation du label, ainsi qu'à associer plus étroitement les partenaires institutionnels — associations d'élus et représentants des organismes de l'État — afin de mieux les sensibiliser aux enjeux et aux actions du label.

Dans ce cadre, le conseil d'administration sera désormais composé selon différents collèges. Les collèges C (filiales professionnelles) et E (partenaires institutionnels) ont été renouvelés lors du conseil d'administration du 9 décembre 2025. Les collèges A (représentants des collectivités territoriales), B (représentants du réseau national) et D (personnalités qualifiées) seront quant à eux renouvelés lors de l'assemblée générale qui se déroulera au 1er semestre 2026.

L'Assemblée Générale Ordinaire du CNVVF s'est tenue en visioconférence le 17 mars 2025 ainsi que l'Assemblée Générale Extraordinaire pour acter le changement de siège social de l'association. Une autre Assemblée Générale Extraordinaire s'est tenue le 28 octobre pour se prononcer sur l'adoption des nouveaux statuts.



Le conseil d'administration du CNVVF

Compte rendu assemblée générale du 17 mars

L'ensemble des résolutions soumises au vote a été adopté, notamment le rapport d'activité, et les comptes 2024, les rapports du commissaire aux comptes, le rapport financier ainsi que le budget prévisionnel 2025. Ce budget prévoit plusieurs actions, dont la refonte du site internet, le renforcement des expertises auprès des communes, et la poursuite des actions de communication et de promotion du label. Les échanges ont notamment porté sur l'organisation de webinaires, la présence du CNVVF sur les réseaux sociaux et sa réintégration à l'Entente Florale.

Compte rendu assemblée générale extraordinaire du 17 mars

L'unique point à l'ordre du jour portait sur le changement de siège social. Cette décision d'achat de locaux fait suite au préavis de départ donné par le ministère de l'Économie et des Finances en février 2024 pour les bureaux occupés par l'association. Le Conseil d'administration a alors fait le choix d'acquiescer des bureaux. Lors des échanges, la pertinence de l'investissement réalisé a été saluée. La résolution relative au changement de siège social et à la modification des statuts a été adoptée à une large majorité (393 voix pour, 6 contre et 25 abstentions).

Compte rendu assemblée générale extraordinaire du 28 octobre

L'Assemblée avait pour objectif principal la modernisation des statuts de l'association. Les nouveaux statuts visent à simplifier la gouvernance, renforcer le rôle du réseau départemental et régional et rétablir les liens institutionnels. Ils ont été adoptés à une large majorité (377 pour, 1 contre, 15 abstentions). Un point d'actualité a été présenté, mettant en avant la participation au Congrès Hortis et à la 20^e Rencontre des Départements Fleuris, la remise du Prix national de l'Arbre, ainsi que la présence du CNVVF au Salon des Maires et au Congrès des Départements de France, afin de renforcer la visibilité et l'implication des élus dans le label.

Quatre conseils d'administration se sont tenus en 2025.

Le 24 février :

Les membres ont approuvé le rapport d'activité et le rapport financier de l'année 2024, au cours de laquelle l'association a procédé à l'acquisition de bureaux rue Oberkampf. Le budget prévisionnel 2025 a été adopté, prévoyant une modernisation du site internet ainsi qu'une aide conséquente au réseau départemental et régional qui participe à l'animation du label. Enfin, le Conseil a acté le retour du CNVVF dans le concours de l'Entente Florale.

Le 24 septembre :

Les axes majeurs de ce conseil d'administration se sont concentrés sur la validation du plan de communication 2026 axé sur la pédagogie auprès des nouveaux élus et la modernisation de l'image du label. Le Conseil a également confirmé la réforme des statuts et le lancement de la refonte complète du site internet. Un bilan a été fait sur les visites du jury national, en soulignant notamment une hausse de l'activité avec 113 communes visitées et une forte dynamique pour la «4ème Fleur» (26 accès).

Le 20 mai :

Le Conseil d'Administration s'est principalement concentré sur la validation de la «raison d'être» du CNVVF. Cette nouvelle vision stratégique, accompagnée d'un plan d'actions pour 2026, vise à réaffirmer la valeur du label auprès des élus, notamment dans la perspective des prochaines élections municipales. Le Conseil a acté la tenue de la remise des prix nationaux le 3 décembre aux Salons Hoche ainsi que le choix du département des Bouches-du-Rhône pour accueillir la 20e rencontre des départements fleuris, ainsi que l'organisation des prochaines Rencontres Nationales 2026 à Angers.

Le 9 décembre :

Le conseil d'administration a validé la stratégie de communication visant à sensibiliser les futurs élus et à moderniser l'image du label. Le conseil a également acté la mise en place d'un CTS. Un point financier a été fait, soulignant un budget équilibré ainsi que l'adoption du barème des cotisations pour 2026 pour soutenir le développement du réseau.

Le budget 2025

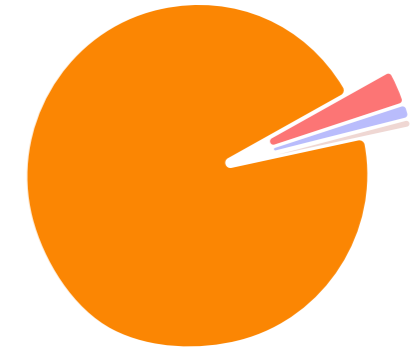


Les recettes et dépenses

Répartition des recettes du CNVVF en 2025 (en €)

- Contribution VALHOR
- Contribution SEMAE
- Adhésions
- Autres (Intérêts CAT)

TOTAL DES RECETTES : 958 105 €



Répartition des dépenses du CNVVF en 2025 (en €)

- Fonctionnement
- Évènementiel
- Promotion / Outils de communication
- Site internet / Outils numériques
- Coordination et animation du réseau
- Labellisation / Jury national

TOTAL DES DÉPENSES : 854 350 €

Les adhésions

Au 31 décembre 2025, le CNVVF compte 4 701 adhérents, dont 10 organismes : ADN Tourisme, Atout France, Fédération Française des Stations Vertes de Vacances et des Villages de Neige, Hortis, Les Entreprises du Paysage, Les Jardinerie & Animaleries de France, Les Éditions de Bionnay, Semae, SNHF, VERDIR.

Depuis le 1er janvier 2025, il y a eu 148 nouveaux adhérents pour un montant de 19 615€. Il s'agit de communes accédant au label en 2024 et dont l'adhésion prend effet au 1er janvier 2025. Par ailleurs, 65 communes ont quitté le label en 2025. Chaque année, le bulletin d'adhésion est actualisé et envoyé à l'ensemble des communes nouvellement labellisées.



Visite du jury - Millau (Aveyron)

La campagne de labellisation

Formation du jury national

Le jury national s'est réuni le 15 avril pour une journée consacrée à l'appropriation des critères d'évaluation et à la préparation des tournées. Cette rencontre, qui a rassemblé 52 membres, a également été l'occasion d'accueillir et de présenter les 11 nouveaux jurys.

Elle a permis de présenter en détail le label, son organisation et ses outils de communication : le règlement national, la charte du jury, ainsi que la visite mode d'emploi. Chaque membre a reçu le guide du jury, et un module de formation Atout France a été proposé pour renforcer les connaissances pratiques et méthodologiques du label. Enfin, un temps d'échange a été consacré aux attentes concernant le contenu du rapport de visite ainsi qu'un partage de témoignages et retours d'expérience. La journée a été vivement appréciée par les participants et a contribué à enclencher une dynamique collective positive pour les tournées à venir.



Visite du jury
Vieq (Haute-Marne)



Les visites du jury national

Le jury national a débuté ses visites dès le 22 avril jusqu'au 30 juillet 2025.

113 communes ont été visitées dans 59 départements, dont 27 communes labellisées "3 Fleurs" souhaitant accéder à la "4ème Fleur".

25 tournées ont ainsi été organisées, mobilisant 74 membres du jury : élus, représentants du tourisme, responsables des espaces verts des collectivités locales, professionnels publics et privés du paysage, de l'horticulture, CAUE, journalistes de presse spécialisée... Chaque année, de nouvelles personnalités qualifiées sont intégrées au jury national ce qui garantit une parfaite représentativité de la diversité des territoires labellisés.

83 communes renouvelées



Elles confirment leur niveau d'excellence. Le renouvellement de la quatrième fleur illustre la constance de leur engagement et leur capacité à faire du végétal et du cadre de vie un véritable projet collectif, durable et exemplaire.

Auvergne-Rhône-Alpes

Montélier (Drôme)
Valence (Drôme)

Bourgogne-Franche-Comté

Éhuns (Haute-Saône)
Luze (Haute-Saône)
Montbéliard (Doubs)
Nevers (Nièvre)

Bretagne

Bédée (Ille-et-Vilaine)
Cesson-Sévigné (Ille-et-Vilaine)
Fougères (Ille-et-Vilaine)
La Vraie-Croix (Morbihan)
Lannion (Côtes-d'Armor)
Le Guerno (Morbihan)
Le Rheu (Ille-et-Vilaine)
Plouharnel (Morbihan)
Saint-Gilles-Vieux-Marché (Côtes-d'Armor)

Centre-Val de Loire

Aubigny-sur-Nère (Cher)
Bourges (Cher)
Châteauroux (Indre)
Chédigny (Indre-et-Loire)
Chartres (Eure-et-Loir)
Joué-lès-Tours (Indre-et-Loire)
Olivet (Loiret)
Ormes (Loiret)
Saint-Cyr-en-Val (Loiret)
Tours (Indre-et-Loire)
Veuil (Indre)

Grand Est

Bitche (Moselle)
Colombé-le-Sec (Aube)
Drusenheim (Bas-Rhin)
Gélaucourt (Meurthe-et-Moselle)
Haussignémont (Marne)
Haussimont (Marne)
Holtzheim (Bas-Rhin)
Lunéville (Meurthe-et-Moselle)
Mulhouse (Haut-Rhin)
Nancy (Meurthe-et-Moselle)
Neuville-sur-Seine (Aube)
Troyes (Aube)

Hauts-de-France

Beauvais (Oise)
Gravelines (Nord)
Lammersart (Nord)
Mons-Boubert (Somme)
Montreuil-sur-Mer (Pas-de-Calais)
Rémérangles (Oise)
Roubaix (Nord)
Saint-Josse-sur-Mer (Pas-de-Calais)
Tourcoing (Nord)

Île-de-France

Aulnay-sous-Bois (Seine-Saint-Denis)
Créteil (Val-de-Marne)
Levallois (Hauts-de-Seine)
Meaux (Seine-et-Marne)
Melun (Seine-et-Marne)
Moussy-le-Neuf (Seine-et-Marne)
Rungis (Val-de-Marne)
Sainte-Geneviève-des-Bois (Essonne)
Versailles (Yvelines)

Normandie

Bagnoles de l'Orne Normandie (Orne)
Cabourg (Calvados)
Caen (Calvados)
Cherbourg-en-Cotentin (Manche)
Eu (Seine-Maritime)
Évreux (Eure)
Honfleur (Calvados)
Montville (Seine-Maritime)
Pont-l'Évêque (Calvados)

Nouvelle-Aquitaine

Hagetmau (Landes)
Pau (Pyrénées-Atlantiques)
Périgueux (Dordogne)
Saint-Benoît (Vienne)
Terrasson-Lavilledieu (Dordogne)

Occitanie

Albi (Tarn)
Cayriech (Tarn-et-Garonne)
Fraise-sur-Agout (Hérault)
Ordan-Larroque (Gers)

Pays de la Loire

Château-Gontier-sur-Mayenne (Mayenne)
Chenillé-Changé (Maine-et-Loire)
Cholet (Maine-et-Loire)
Juvigné (Mayenne)
La Crompte (Mayenne)
Lassay-les-Châteaux (Mayenne)
Les Lucs-sur-Boulogne (Vendée)

Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur

Bormes-les-Mimosas (Var)
Hyères-les-Palmiers (Var)

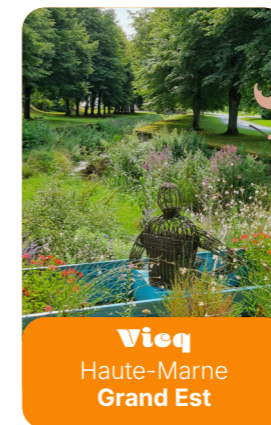
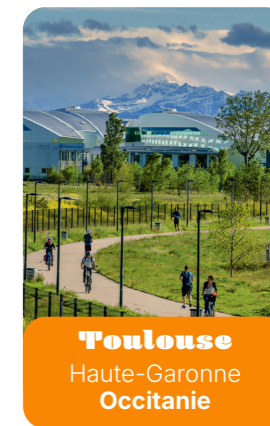
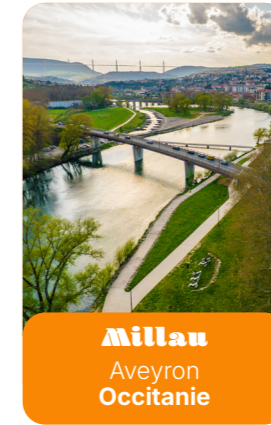
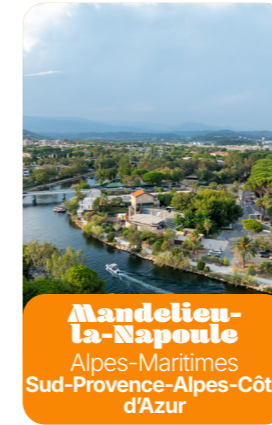
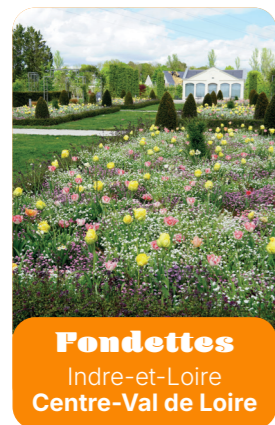
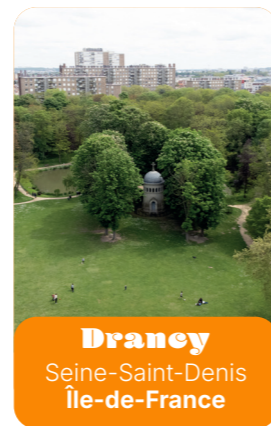
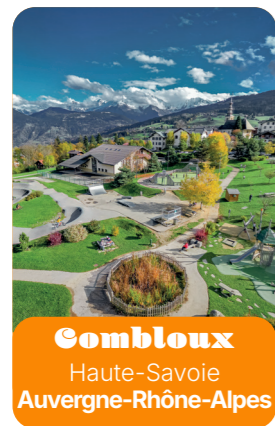
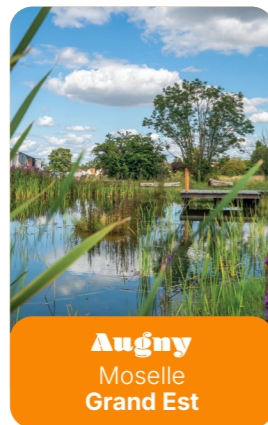
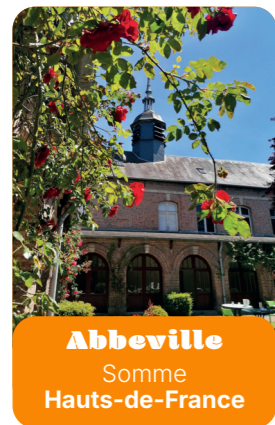


Visite du jury - Augny (Moselle)

Le palmarès national 2025

Nouvelles communes accédant à la 4ème fleur

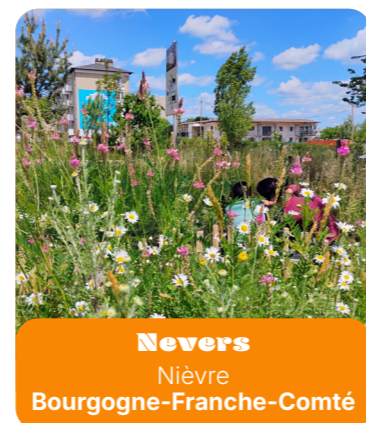
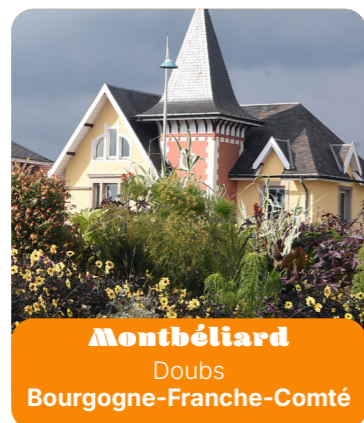
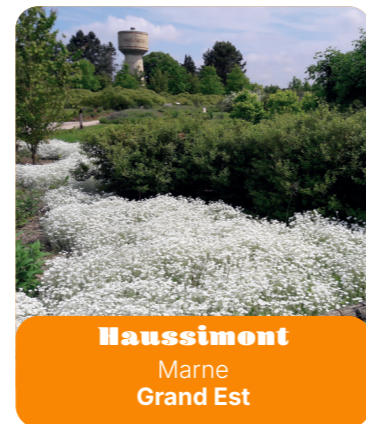
La 4e Fleur, niveau d'excellence du label, distingue les collectivités qui inscrivent la nature dans un projet global alliant cadre de vie, biodiversité, patrimoine, gestion durable et participation citoyenne. 26 communes l'ont obtenu cette année.



9 communes décrochent la fleur d'or



La fleur d'or souligne le travail exceptionnel de la commune dans les différentes thématiques du label. Ce prix millésimé est valable un an et décerné à une commune une seule fois pendant une période de six ans.



10 communes obtiennent un prix national pour leurs actions et aménagements spécifiques.



Prix national de l'attractivité touristique

Il met en lumière les communes qui font du végétal un levier de rayonnement en conjuguant diversité des offres (tourisme durable, nature, culture), mise en valeur des savoir-faire locaux et promotion active de leur territoire auprès des visiteurs.



Prix national de la préservation de l'environnement

Il distingue les communes qui mènent des actions exemplaires pour préserver les ressources naturelles, protéger la biodiversité et favoriser les mobilités douces, tout en repensant l'aménagement paysager pour redonner une place centrale au piéton et au végétal.



Prix national de la diversité végétale en partenariat avec VALHOR



Il est attribué aux communes au sein desquelles l'usage du végétal, sous toutes ses formes, contribue, par sa diversité, à leur structuration, à leur esthétique et à leur convivialité. Il récompense notamment la diversité des espèces, l'originalité des associations, la valorisation de l'identité locale et la sensibilisation du public.



Prix national du jardinage participatif et de l'alimentation durable en partenariat avec SEMAE

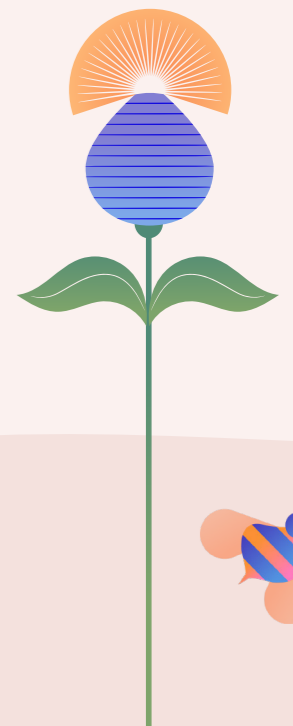
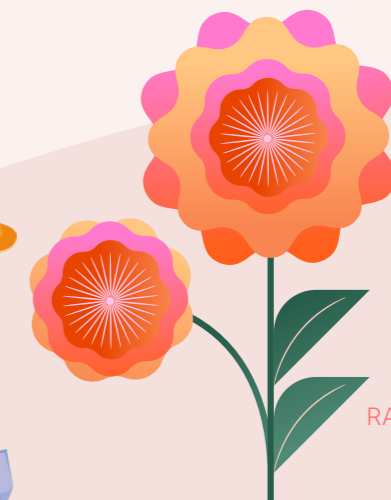
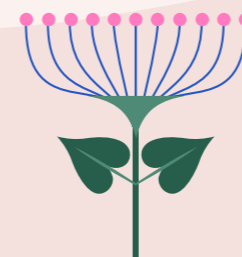


Il récompense les communes qui utilisent le végétal comme levier de lien social et de participation citoyenne, à travers des jardins partagés, des animations collectives et des actions favorisant une alimentation locale et durable.



Prix national de la mise en valeur du patrimoine

Il distingue les communes qui subliment leur patrimoine grâce à un environnement floral et paysager de qualité, en cohérence avec l'identité locale, dans des espaces publics accessibles à tous.



Prix national de l'arbre

Il récompense les collectivités qui assurent, dans le cadre d'une politique globale et cohérente de l'environnement et des paysages, une gestion exceptionnelle et innovante de leur patrimoine arboré. Ce prix est ouvert à l'ensemble des communes labellisées, quel que soit leur niveau de labellisation, 1, 2, 3 ou 4 fleurs. Il bénéficie d'un jury national dédié, composé de trois experts reconnus dans le domaine de l'arbre, et repose sur des critères d'évaluation précis, garants de son exigence et de sa pertinence. Il s'agit d'une candidature indépendante, accompagnée d'un visuel distinctif destiné à mieux valoriser et reconnaître les communes engagées.



Souhaitant valoriser davantage le Prix National de l'Arbre, le CNVVF a organisé cette année la cérémonie de remise du prix au Salon des Maires. Dans le cadre du partenariat avec l'Association des Maires de France, le diplôme remis aux lauréats était cosigné par David Lisnard, Président de l'AMF.



Le label "Département Fleuri"

Il distingue les départements qui jouent un rôle moteur dans l'animation du réseau Villes et Villages Fleuris, en faveur du cadre de vie, du végétal et de l'attractivité locale. Il valorise leur capacité à mobiliser et accompagner les communes de leur territoire dans une dynamique collective et structurée.

- Savoie**
Auvergne-Rhône-Alpes
- Val-de-Marne**
Île-de-France
- Loiret**
Centre-Val de Loire

La 20e Rencontre des Départements Fleuris, qui s'est tenue à Marseille en octobre, a mis à l'honneur les lauréats en présence de Danielle Milon, 1^{ère} vice-Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône et présidente de Provence Tourisme. Dans le cadre du partenariat avec Départements de France, les diplômes, cosignés par François Sauvadet, président de l'association, ont été remis aux collectivités. Ces distinctions portent à 17 le nombre de départements labellisés.



Visite d'expertise

Chaque année, des visites d'expertise sont proposées aux communes qui en font la demande. Ces visites ont pour objectif d'apporter un accompagnement technique et méthodologique aux collectivités souhaitant faire évoluer leur démarche au sein du label. Elles permettent d'évaluer la situation existante, de formuler des recommandations ciblées et d'identifier des pistes d'amélioration adaptées aux enjeux et aux spécificités de chaque commune.

27 février

Neuilly Plaisance (Seine-Saint-Denis)
2 fleurs

6 juin

Lunel (Hérault)
3 fleurs

19 juin

Bréval (Yvelines)
1 fleur

16 juillet

Briare (Loiret)
Recours à la suite du retrait de la 4^{ème} fleur

26 août

Rochechouart (Haute-Vienne)
3 fleurs

28 août

Ressons-le-Long (Aisne)
3 fleurs

3 septembre

Vonnas (Ain)
4 fleurs à la suite d'un maintien sous condition

5 septembre

Compiègne (Oise)
4 fleurs

25 septembre

Charnay-Lès-Mâcon (Saône-et-Loire)
3 fleurs

29 octobre

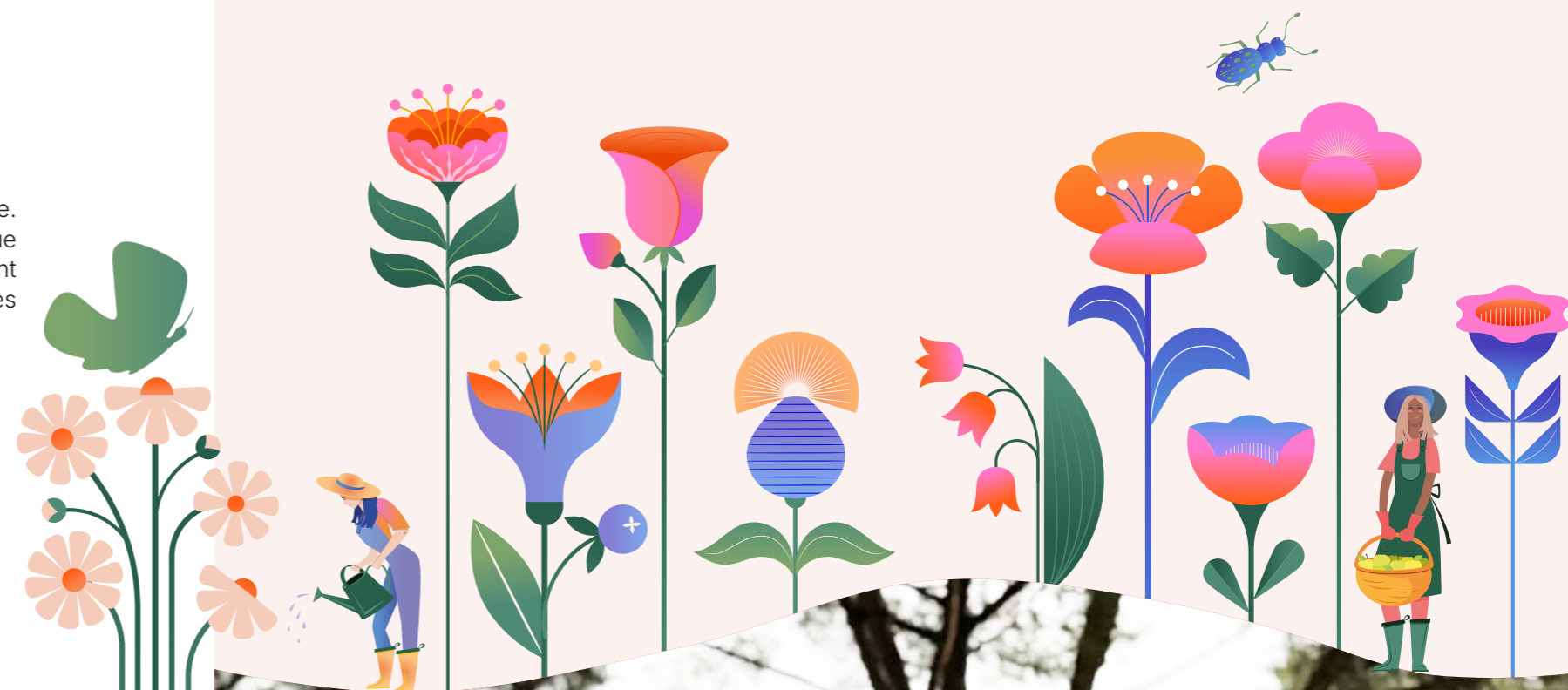
Maisons-Alfort (Val-de-Marne)
4 fleurs

4 novembre

Roissy en France (Val-d'Oise)
2 fleurs

6 novembre

Croissy-Beaubourg (Seine-et-Marne)
3 fleurs



Visite du jury - Hagetmau (Landes)



Le CNVVF présent dans les régions et les départements

1 février : Rencontres palette végétale urbaine 2025 à Paris



5 février : CNVVF au salon « Fleurir et végétaliser nos villes et villages » en Alsace



12 février : Intervention auprès du ministère de la Culture lors d'une journée d'étude organisée dans le cadre des Rendez-vous aux jardins



15 février : Remise des prix du département de Saône-et-Loire à Autun



18 février : Remise des prix de la région Auvergne-Rhône-Alpes à Lyon



10 mars : Remise des prix de la région Alsace à Turckheim et remise du prix à la première commune allemande labellisée



25 mars : Remise des prix de la région Nouvelle-Aquitaine à Dax



17 avril : Rencontre du jury régional de Bourgogne-Franche-Comté



23 mai : Baptême de la rose Côte d'Or à Beire-le-Châtel

25 septembre : Intervention auprès de la région Bretagne, en visioconférence



1^{er} et 2 octobre : Assises de l'Association Régionale pour le Fleurissement Centre-Val de Loire à Ormes



9 octobre : Évènement Folie'Flore à Mulhouse



12 octobre : Remise des prix de la région Grand Est à Roville-aux-Chênes



15 novembre : Remise des prix du département de la Haute-Saône à Vesoul



21 novembre : Remise des prix de la région Ile-de-France à Saint-Ouen-sur-Seine



25 novembre : Remise des prix de la région Normandie à Caen



28 novembre : Remise des prix du département de l'Yonne à Auxerre



2 décembre : Remise des prix du département du Val-de-Marne à Créteil.
© Lucille Schoenhentz-CD94



1 décembre : Remise des prix du département de la Côte d'Or à Dijon



5 décembre : Remise des prix de la région Bourgogne-Franche-Comté à Dijon



9 décembre : Remise de la Marianne d'Or à Paris



10 décembre : Remise des prix de la région Hauts-de-France à Dunkerque



17 décembre : Remise des prix du département du Territoire de Belfort à Belfort

La dynamique du label dans les territoires



L'organisation du CNVVF repose sur une collaboration étroite entre les Départements, les Régions et le Conseil National, garant du label et coordinateur des actions. Pour maintenir un lien de proximité avec les communes, le CNVVF délègue aux collectivités territoriales compétentes (régions, départements, organismes agréés) la mise en œuvre de l'accompagnement, de l'animation et de l'attribution des trois premiers niveaux du label. Les Départements constituent le socle du dispositif : ils identifient les communes engagées dans une démarche d'aménagement durable et leur apportent un soutien technique. Les Régions, accompagnent les communes, attribuent et contrôlent, les trois premières fleurs. La quatrième fleur, symbole d'exemplarité, est décernée par le CNVVF. Ce réseau de près de 2 000 experts territoriaux conseille les communes lors des visites d'expertise, des événements locaux et nationaux tout au long de l'année.



Le label Villes et Villages Fleuris attribué à une commune allemande

Pour la première fois, une ville allemande, Breisach-am-Rhein, a obtenu le label Villes et Villages Fleuris dans le cadre de son jumelage avec Neuf-Brisach (Haut-Rhin, France), elle-même labellisée. Cette évolution permet désormais aux communes européennes, jumelées avec une commune française labellisée, d'accéder elles aussi à la labellisation après évaluation. Elle constitue une avancée majeure pour la coopération européenne en matière de valorisation paysagère et d'amélioration du cadre de vie.

Les temps forts du réseau Villes et Villages Fleuris

Les événements du CNVVF

Rencontre Annuelle du Réseau



Le lundi 26 mai à la mairie du 5ème arrondissement de Paris, les 45 participants de la rencontre annuelle du réseau « Villes et Villages Fleuris » ont été accueillis par le Président du CNVVF, Thibaut Beauté, le Directeur, Julien Faivre et son équipe, ainsi que par Madame Florence Berthout, maire du 5ème arrondissement.

La journée s'est organisée autour d'une matinée en plénière ponctuée d'interventions soulignant les initiatives innovantes mises en place par le réseau, et d'une après-midi culturelle avec la visite du Panthéon.

Un tour du réseau « Villes et Villages Fleuris » a pu mettre en avant le travail réalisé autour du label dans le département de la Dordogne, des Yvelines et de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Ensuite, une présentation a été faite pour souligner les actions de communication mises en œuvre depuis 18 mois afin de valoriser le label ainsi que le résultat des consultations menées sur la raison d'être du CNVVF et les pistes d'évolution. Les échanges ont été particulièrement riches et ont mis en lumière l'importance de se réunir pour partager les expériences et renforcer les liens au sein du réseau.





20ème Rencontre des « Départements Fleuris »



La 20ème rencontre des « Départements Fleuris » était cette année organisée à Marseille par Provence Tourisme, le jeudi 23 et vendredi 24 octobre. Les participants ont été accueillis par le Président du CNVVF, Thibaut Beauté, le Directeur, Julien Faivre, ainsi que par Provence Tourisme représentée par sa Présidente Danielle Milon, sa directrice Isabelle Bremond et Karine Tramier, animatrice départementale du label. Labellisé « Départements Fleuris » depuis 2013, les Bouches-du-Rhône s'engagent activement dans une démarche d'embellissement et d'amélioration du cadre de vie des habitants, tout en accompagnant les communes labellisées dans leurs actions.

La première journée a été marquée par des ateliers collaboratifs consacrés à trois thématiques clés :

- la transversalité et les partenariats dans l'accompagnement des communes,
- la mutualisation des outils d'appui au label,
- la valorisation du label « Départements Fleuris ».

Un éducteur de la commune d'Allauch, exemple typique de village provençal, accompagné par le département dans sa labellisation, était également au programme ainsi qu'une visite d'un vignoble Cassidain, très représentatif du terroir local. Durant la deuxième journée, les participants ont assisté au Congrès Hortis, qui se déroulait au Palais du Pharo. Ces deux jours, importants pour le réseau, ont offert de nombreux échanges autour de l'animation du label dans les départements.

Cette année, 11 départements (Alsace, Côte-d'Or, Dordogne, Eure, Haute-Saône, Landes, Loiret, Nord, Savoie, Val-de-Marne, Yvelines) sur les 17 labellisés étaient représentés et deux départements voisins avaient été conviés (Alpes-Maritimes, Var).

Le Président du CNVVF a rappelé le rôle essentiel des départements dans l'organisation du label, en accompagnant les communes par des actions de sensibilisation, de formation et de valorisation adaptées à leurs enjeux locaux. Cette année, 17 départements sont labellisés, sur le 80 engagés dans la démarche. Cette dynamique reflète l'attention portée par les départements à l'embellissement des territoires et au bien-être de leurs habitants, tout en mettant en valeur la richesse des paysages locaux.



Remise des prix nationaux 2025



Terrasson-Lavilledien
Prix de la mise en valeur du patrimoine

Le 3 décembre 2025, le CNVVF organisait sa 66ème remise des prix nationaux, aux Salons Hoche à Paris. 500 personnes étaient présentes dont Michel Fournier - Ministre délégué à la ruralité et Thibaut Beauté - Président du CNVVF qui ont remis leurs prix aux lauréats.

45 lauréats

Les communes lauréates ont souligné le travail des équipes techniques, et des jardiniers, qui, au quotidien, donnent vie aux projets municipaux.



Michel Fournier,
Ministre délégué
chargé de la Ruralité



Communes renouvelées à fleurs



500 personnes présentes pour assister à la 66e remise des prix nationaux.

La promotion du label

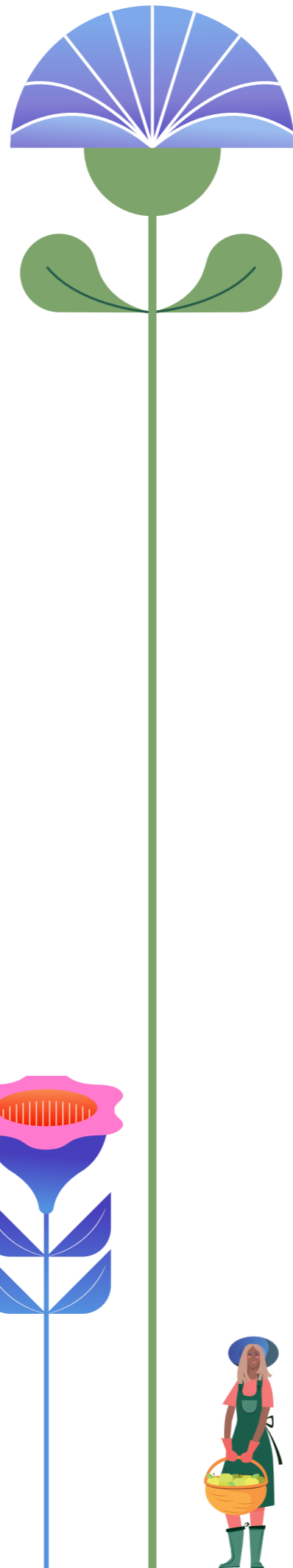
Refonte des supports de communication

Le CNVVF a engagé une refonte complète afin de moderniser ses supports de communication. L'objectif était triple : renforcer la cohérence des messages, mieux affirmer le positionnement du label et professionnaliser les outils mis à la disposition du réseau.

Les documents ont ainsi été revus et actualisés, avec une ligne éditoriale et une identité visuelle harmonisées. Cette évolution permet de déployer une communication plus claire, plus homogène et alignée avec les enjeux actuels des collectivités.

Le site internet a également évolué, dans la limite de sa structure actuelle : simplification de la page d'accueil, réorganisation des rubriques, mise en ligne d'actualités régulières et actualisation de la documentation. Une refonte complète du site sera menée en 2026.

Au-delà d'une simple mise à jour, cette démarche globale contribue à affirmer le label comme un outil structurant des politiques locales de cadre de vie et un partenaire de référence pour les élus.



Les relations presse

À l'approche des élections municipales de 2026, l'enjeu était de renforcer la visibilité du label dans les médias et d'affirmer son rôle de partenaire des politiques publiques locales en faveur du cadre de vie.

La tournée d'évaluation du jury national a été au cœur du dispositif, pensée comme une véritable vitrine médiatique dans les territoires. En faisant (re)découvrir très concrètement le label à la presse, cette campagne a permis de valoriser à la fois le label et les communes labellisées, en leur offrant une visibilité à la hauteur de leur engagement pour le cadre de vie et le bien-être des habitants.

Cette séquence, déployée sur plusieurs mois, a permis de conjuguer ancrage local – indispensable pour s'adresser aux élus et aux habitants – et résonance nationale, garante de notoriété et de légitimité auprès des acteurs publics.

Cinq campagnes médias ont été menées au cours de l'année : partenariat avec Départements de France, lancement du guide Petit Futé Villes et Villages Fleuris, valorisation du label comme outil de coopération européenne, départ du jury national 2025 et palmarès 2025.

La campagne dédiée au jury national a été distinguée lors des Trophées de la Communication 2025, où elle a obtenu la 5^e place dans sa catégorie.



Partenariat avec Delbo Presse

Dans la continuité de ces actions de communication, le CNVVF s'est associé au Groupe Delbo Presse, et à ses médias destinés aux collectivités, afin de s'adresser directement aux élus et de mettre en lumière le label :

- Une **interview croisée du Président et du Directeur** a été publiée dans « Ils font bouger la France ». Elle revient sur l'évolution du label et son rôle de partenaire au service des transitions locales.
- Le Journal des Territoires, diffusé notamment lors du Salon des Maires et des collectivités locales, a consacré une **double page au label**, avec une **lettre ouverte du Président** aux candidats aux élections municipales, appelant à prendre en compte le végétal et le cadre de vie dans les projets de territoire.
- Le Journal des Départements a publié une **double page sur l'organisation du label et l'engagement des Départements**, avec le témoignage de Sébastien Seguin, Vice-président du Département du Nord, qui souligne que le label constitue « l'outil incontournable pour avancer sur le déploiement d'une identité verte au service des territoires ».

Le CNVVF a également participé à la cérémonie des D d'Or, organisée à Lille le 10 décembre. Cet événement met à l'honneur les dynamiques collectives et les engagements portés par les départements, une approche qui rejoint celle du label. La cérémonie a permis d'aller à la rencontre des acteurs des départements et d'échanger sur le rôle du label dans l'accompagnement des politiques locales de cadre de vie.



Les réseaux sociaux

L'objectif de la présence du CNVVF sur les réseaux sociaux est de créer une identité forte du label, mettre en lumière ses valeurs et valoriser ses missions sur trois plateformes (LinkedIn, Facebook, Instagram).



Facebook

1 054 028 impressions
+801 abonnés
40 publications
14 520 abonnés

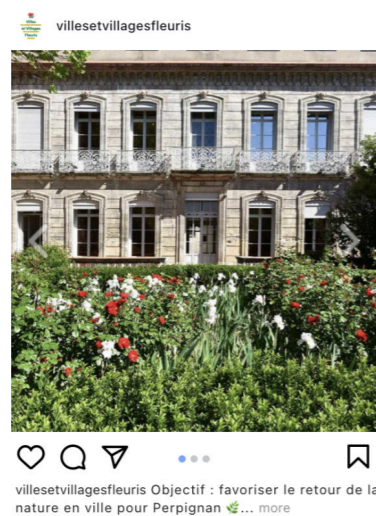


72 881 impressions
899 interactions



Instagram

36 377 impressions
+560 abonnés
25 publications
6 300 abonnés



18 715 impressions
47 interactions



LinkedIn

118 973 impressions
+1 254 abonnés
69 publications
3 602 abonnés



5 243 impressions
195 interactions



Les impressions sont le nombre de fois où le contenu est affiché sur le fil d'actualité des utilisateurs, peu importe si l'on clique dessus ou non. Le nombre d'interactions indique le degré d'engagement (mention j'aime, partage, commentaire) des utilisateurs avec le contenu publié sur les réseaux sociaux.

Communiquer tout au long de l'année

37 Newsletter envoyées | **45,3 %** Taux d'ouverture moyen | **59,3 %** Le plus fort taux d'ouverture Annonce du Palmarès avec

3 campagnes mensuelles | **8 campagnes** envoyées en octobre (soit 2 par semaine en moyenne)

Top 3 des campagnes les plus performantes

RANG	NOM DE LA CAMPAGNE	CIBLE	TAUX DE CLIC	TAUX D'OUVERTURE	POURQUOI A-T-ELLE FONCTIONNÉ ?
1	Vote Visuel 2025	Le réseau	59,3 %	76,4 %	Forte implication demandée sur un choix créatif.
2	Visuel 2025	Le réseau	18,4 %	56,0 %	Curiosité pour l'identité graphique de l'année.
3	AGE Élection (Votants)	Les communes labellisées	9,4 %	60,8 %	Enjeu majeur pour les membres de l'association.

Statistiques globales de la messagerie du CNVVF :

653 mails traités

100 % taux de résolution
(Tous les mails ont été résolus)

75 % réactivité
mails traités le jour même ou le lendemain

JUIN mois le plus chargé
(94 demandes)

AOÛT mois le plus calme
(27 demandes)

1,1 jour Délai moyen de résolution

Cette année, le CNVVF a organisé plusieurs webinaires à destination des communes pour les accompagner dans leur démarche de labellisation et les aider à renforcer la qualité de leur cadre de vie. Les thématiques abordées ont porté notamment sur :

12 février

Journée d'étude et de formation dans le cadre de Rendez-vous aux jardins 2025 avec le ministère de la Culture

25 avril

Désimperméabilisation des sols avec Plante et Cité et le témoignage de la ville de Dunkerque

30 septembre

Webinaire de bienvenue pour les nouvelles communes labellisées

Une réunion bimestrielle a également été organisée avec les animateurs régionaux afin de les accompagner dans leurs missions et échanger sur leurs actions.

Les salons professionnels

Assises des Départements de France

Pour la première fois, le CNVVF a participé au 94ème Congrès de Départements de France, les 13 et 14 novembre au Parc des Expositions d'Albi. Présent au sein du village partenaire, le stand était partagé avec le Comité Régional du Tourisme et des Loisirs d'Occitanie et le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) du Tarn, dans une démarche commune visant à valoriser la région et le département. La Ville d'Albi, Fleur d'Or 2025, était présente sur le stand pour témoigner de l'investissement de la ville dans le label. L'événement a rassemblé près de 1 500 participants venus de toute la France. Une belle occasion de valoriser la démarche du label, qui accompagne les territoires dans leurs transitions, afin de concilier attractivité et qualité de vie durable. Le partenariat avec Départements de France est une réussite, puisqu'il permet de réaffirmer un engagement commun en faveur de la valorisation paysagère et de la préservation de l'environnement.



Salon des Maires de France



Pour la deuxième année consécutive, le CNVVF était présent au Salon des Maires les 18, 19 et 20 novembre. Les nombreuses rencontres sur le stand ont confirmé que cet événement constituait un véritable espace d'échanges et de collaboration autour des enjeux du paysage urbain de demain. À cette occasion, le président du CNVVF, Thibaut Beauté, a participé à une table ronde consacrée aux actions permettant d'accélérer la renaturation des villes. Ce Salon a offert l'opportunité d'échanger avec les communes déjà labellisées, d'accueillir celles souhaitant en savoir davantage sur la démarche et de consolider les relations avec nos partenaires.

Les partenaires du label



Adhésion du CNVVF à l'Entente Florale Européenne

Après plusieurs années d'absence, la France a fait son retour au concours de l'Entente Florale, qui promeut le développement durable et la qualité de vie dans les villes et villages européens. Le CNVVF a représenté la France avec les candidatures des villes de Nice et Nantes. Nice a reçu la médaille d'or, tandis que Nantes a obtenu la médaille d'argent et le Prix Espace Vert, lors de la cérémonie qui s'est tenue le 27 septembre à Velenje en Slovénie.



Renouvellement de la convention de partenariat avec VALHOR.



A l'occasion du Salon des Maires, VALHOR (l'interprofession des professionnels du végétal) et le CNVVF ont renouvelé leur partenariat pluriannuel. Il vise à soutenir les actions de labellisation du CNVVF et à promouvoir le végétal et le paysage comme leviers de qualité de vie, d'attractivité territoriale et de transition écologique.

Signature de la convention de partenariat avec l'Association des Maires de France

L'AMF et le CNVVF ont officialisé leur partenariat pour renforcer la promotion du label et accompagner les communes dans leurs projets d'aménagement durable. Il s'appuie sur le partage d'informations, la mobilisation des réseaux et la mise en valeur des actions du CNVVF auprès des collectivités, notamment lors des événements nationaux et territoriaux.

Le CNVVF a soutenu le «Plaidoyer pour une loi arbres hors forêt» piloté par le CAUE 77 et l'association A.R.B.R.E.S. Le but est d'inciter les législateurs à créer une véritable loi arbre «hors forêts» simple et efficace pour protéger au mieux les arbres urbains et ruraux.

Renouvellement de la convention de partenariat avec SEMAE





Conseil National des Villes
et Villages Fleuris

160 rue Oberkampf
75011 PARIS

www.villes-et-villages-fleuris.com



01 85 73 33 69



message@cnavvf.fr

VALHOR
TOUTES LES FORCES DU VÉGÉTAL



semæ

**ATOUT
FRANCE**
L'Agence de développement
touristique de la France

AMF
ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE

D
DÉPARTEMENTS
DE FRANCE

**VILLES
DE FRANCE**
VILLES & AGGLOMÉRATIONS

